



Ensemble Pour La Planète
Initiative citoyenne pour la Nature et l'Homme

Nouméa le 10 octobre 2011

A Monsieur le Président de la Province sud,

Objet : pollution atmosphérique Doniambo / SLN

Monsieur le Président,

L'autorisation ICPE (Arrêté n° [11387-2009/ARR/DIMEN](#) du 12 novembre 2009) délivrée par la Province sud à la Société Le Nickel pour l'exploitation du site de Doniambo stipule que :

- La Société Le Nickel est tenue de **prendre toutes dispositions pour réduire la pollution atmosphérique à la source.**
- Les installations sont conçues de manière à limiter les émissions de polluants dans l'environnement, notamment par la **mise en œuvre de technologies propres**, le développement de techniques de valorisation, la collecte sélective et le traitement des effluents et déchets en fonction de leurs caractéristiques, et la **réduction des quantités rejetées.**
- **Les poussières issues des dispositifs de dépoussiérage des installations de pré séchage, de calcination et de fusion sont collectées et recyclées dans le procédé**, de manière à assurer une valorisation optimale de ces poussières.

Nous observons que ces préconisations ne sont malheureusement pas suivies d'effet et que l'industriel « traîne les pieds » dans sa « marche en avant » pour un « Doniambo propre ». Sans parler de la pollution chronique, les épisodes de pollution aigüe se succèdent et nous dénonçons que des investissements rendus nécessaires pour limiter les impacts sanitaires et environnementaux ne soient pas encore engagés à ce jour sur ce site.

Afin que soit réduites dans les plus brefs délais les émissions atmosphériques polluantes du site SLN de Doniambo, nous vous demandons d'adresser à la SLN une mise en demeure d'effectuer les aménagements nécessaires au respect de son autorisation ICPE.

D'avance nous vous remercions de la suite que vous donnerez à la présente et vous adressons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations citoyennes.

Pour EPLP, la Présidente

Martine Cornaille

Copie à :

- Monsieur Harold Martin, Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur Jean Lèques, Maire de Nouméa
- Monsieur Patrick Buffet, Président-directeur général d'ERAMET
- Monsieur Pierre Alla, Directeur général de la SLN